

#### DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

L'InVS est un établissement public à caractère administratif dont les missions imposent l'indépendance et l'impartialité des personnes participant à l'élaboration de ses avis et recommandations. Cette indépendance, tant à l'égard de la gestion du risque que des acteurs économiques et sociaux, se traduit pour toutes les personnes participant aux travaux de l'InVS par le respect d'obligations déontologiques, lesquelles sont adaptées aux missions de l'InVS et nécessaires à son autorité.

A ce titre, l'InVS met en place la déclaration d'intérêts conformément aux articles L. 1413-11 et L. 5323-4 du code de la santé publique.

La déclaration d'intérêts a pour finalité de prévenir les conflits d'intérêts susceptibles de se présenter lorsqu'une personne est exposée à privilégier ses intérêts personnels au détriment de ceux qui lui sont confiés dans le cadre de ses missions. Il s'agit d'une déclaration sur l'honneur concernant tout lien avec une entreprise ou un établissement dont les activités entrent dans le champ de compétence de l'Institut, c'est-à-dire notamment toute entreprise produisant, exploitant, commercialisant des produits de santé, des produits ou articles de consommation, toute entreprise fournissant des services, tout organisme de conseil intervenant sur ces produits, toute organisation ou instance concernée par le sujet traité, tout prestataire, tout partenaire y compris public...

Le devoir d'information par cette déclaration porte sur l'ensemble des intérêts, liens ou faits susceptibles de faire naître un risque de conflits d'intérêts ou une incompatibilité entre les missions du personnel de l'InVS et de tout intervenant extérieur à l'Institut et leurs activités extérieures.

#### À QUI S'ADRESSE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊTS ?

La présente déclaration vous concerne si vous êtes :

- personnel de l'InVS ou personnel ARS des Cire (personnel contractuel en CDI ou CDD de toutes catégories ; fonctionnaire détaché ou mis à disposition ; ... ; y compris interne en santé publique participant aux activités de l'InVS) ;
- membre d'un conseil ou d'un comité siégeant auprès de l'InVS et dont la nomination fait l'objet d'un acte réglementaire, y compris représentant institutionnel (conseil d'administration, conseil scientifique, comité des CNR [centres nationaux de référence], comité national des Registres, comité de toxicovigilance, ...);
- intervenant extérieur, membre d'un groupe de travail ou d'un comité ad hoc ou toute personne qui collabore occasionnellement aux travaux de l'InVS.

#### LE TRAITEMENT DE VOTRE DÉCLARATION D'INTÉRÊTS :

Les informations déclarées peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé dans le cadre de la déclaration enregistrée auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Conformément aux prescriptions légales, le contenu des déclarations des membres des conseils ou comités et des intervenants extérieurs est rendu public par l'Institut de veille sanitaire sur son site Internet, dans le respect des dispositions de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

#### **COMMENT ET QUAND REMPLIR VOTRE DÉCLARATION?**



Votre déclaration doit mentionner l'ensemble de vos liens directs ou indirects quelle qu'en soit la nature (intérêt moral, intellectuel, financier, familial ou autre) avec tout entreprise ou organisme intervenant dans le champ des missions de l'InVS, tout prestataire, tout partenaire y compris public.

Elle doit être effectuée lors de votre entrée en fonction (pour les agents de l'InVS ou le personnel ARS des Cire) ou de votre candidature (pour les experts externes) et actualisée à votre initiative en cas de changement de situation et au moins une fois par an (pour les experts

externes, si vous avez été nommé).

### Renseignements généraux

Nom: DESES	que lles	Prénom(s): Aline
Nom de naissance :		
oui	⊠ non	'S ou personnel ARS des Cire (tout statu
Si qui, remplir ci-c		concerne les agents internes - A ne pas remplir
☐ Person el InVS	Fonction	
Personnel ARS des Cire	Département / Service / Cire	
Vous êtes membre d Si oui, remplir ci-des		'InVS oui non
☐ Membre d'un conseil / comité	Conseil / Comité	☐ CA ☐ CCTV ☐ Comité des Registres ☐ CS ☐ Comité des CNR ☐ Autre :
créé réglementairement	Activité / Fonction	☐ résident ☐ Rapporteur ☐ Vice président ☐ Membre
□ Marakas Ju	Nom du projet	
☐ Membre d'un comité <i>ad hoc</i>	Fonction	☐ Membre du comité de pilotage ☐ Membre du conseil scientifique ☐ Membre d'un groupe de travail ☐ Autre :



<b>Si non</b> , remplir ci	-dessous :	
Organisme employe  Institut not  Activité professionne  Chuchaur	lonae d'ét	de démographiques (INFO)
		dature ☑ oui ☐ non
vous deposez	y pour le c ☐ comme e	dature oui non protestage de l'achie omité [menu déroulant des comités + dates de mandat] de l'achie expert individuel (pour le projet)  Stante
Vous collabore	ez déjà aved	l'InVS oui non des détenu
Si oui, remplir ci-des	ssous:	· 
☐ Membre d'un conseil / comité	Conseil / Comité	☐ CA ☐ CCTV ☐ Comité des Registres ☐ CS ☐ Comité des CNR ☐ Autre :
créé réglementairement	Activité / Fonction	☐ Président ☐ Rapporteur ☐ Vice président ☐ Membre
☐ Membre d'un	Nom du projet *	
comité ad hoc	Fonction	
Expert externe	Nom du projet *	

<sup>\*</sup> projet : programme, enquête, étude, investigation...

En application des articles L. 4113-6 et L. 5323-4 du Code de la santé publique :

« Est interdit le fait, pour les membres des professions médicales mentionnées au présent livre, de recevoir des avantages en nature ou en espèces, sous quelque forme que ce soit, d'une façon directe ou indirecte, procurés par les entreprises assurant des prestations, produisant ou commercialisant des produits pris en charge par les régimes obligatoires de sécurité sociale. Est également interdit le fait, pour ces entreprises, de proposer ou de procurer ces avantages. »

« Les agents contractuels mentionnés à l'article L. 5323-2 et L. 5323-3 du Code de la santé publique :

 $1^{\circ}$  Sont tenus au secret et à la discrétion professionnels dans les mêmes conditions que celles qui sont définies à l'article 26 du titre  $1^{\rm er}$  du statut général des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités territoriales ;

2° Ne peuvent, par eux-mêmes ou par personne interposée, avoir, dans les établissements ou entreprises contrôlés par l'agence ou en relation avec elle, aucun intérêt de nature à compromettre leur indépendance.

Les agents précités sont soumis aux dispositions prises en application de l'article 87 de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques.

Les personnes collaborant occasionnellement aux travaux de l'agence et les autres personnes qui apportent leur concours aux conseils et commissions siégeant auprès d'elle, à l'exception des membres de ces conseils et commissions, ne peuvent, sous les peines prévues à l'article 432-12 du code pénal, traiter une question dans laquelle elles auraient un intérêt direct ou indirect et sont soumises aux obligations énoncées au 1°.

Les membres des commissions et conseils siégeant auprès de l'agence ne peuvent, sous les mêmes peines, prendre part ni aux délibérations ni aux votes de ces instances s'ils ont un intérêt direct ou indirect à l'affaire examinée et sont soumis aux obligations énoncées au 1° ».

Les personnes mentionnées aux articles L. 5323-1, L. 5323-2 et L. 5323-3 du Code de la santé publique (fonctionnaires, agents contractuels de droit public, agent contractuel de droit privé) ainsi que les personnes mentionnées aux deux alinéas précédents (collaborateurs occasionnels, membres des commissions et conseils) adressent au directeur général, à l'occasion de leur nomination ou de leur entrée en fonction, puis annuellement, une déclaration mentionnant leurs liens, directs ou indirects, avec les entreprises ou établissements dont l'objet entre dans le champ de compétence ou des activités de l'InVS.



#### Intérêts financiers dans une entreprise, une association ou tout autre organisme

Il s'agit de tout intérêt financier actuel: valeurs mobilières cotées ou non, qu'il s'agisse d'actions, d'obligations ou d'autres avoirs financiers en fonds propres. Doivent être déclarés les intérêts dans tous les établissements ou entreprises, en France ou à l'étranger, dont les activités entrent dans le champ de compétence et les activités de l'InVS. La participation financière est la détention d'une fraction du capital d'une entreprise, une de ses filiales ou une société dont elle détient une partie du capital dans la limite de votre connaissance immédiate et attendue. Il est demandé d'indiquer le nom de la société, le type et la quantité des valeurs ou pourcentage de la fraction du capital détenu.

NB : La détention d'actifs financiers sous forme de produits collectifs (type SICAV/FCP) n'a pas à être déclarée car le détenteur n'en contrôle ni la gestion, ni la composition.

Non concerné	•	
Concerné (comple	éter le tableau	ci-dessous

Entreprise, société, établissement, organisme,	Type d'investissement (valeurs en bourse, capitaux propres ou obligations)	< 5000 € ou < 5 % du capital	≥ 5000 € ou ≥ 5 % du capital
			· 🗖

#### 2. Activités exercées personnellement

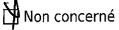
Les activités exercées à titre personnel et qui peuvent donner lieu à une rémunération personnelle sont regroupées dans différentes rubriques, permettant une distinction selon la nature du conflit d'intérêts potentiel. Sont concernées les activités avec des entreprises ou établissements à but lucratif ou non, intervenant dans le champ de compétence ou d'activités de l'InVS. Les activités de recherche, d'évaluation scientifique ou de conseil pour le compte ou au nom de ces entreprises ou organismes sont notamment à déclarer dans ces rubriques.

#### 2.1 Liens durables ou permanents

## 2.1.1 Propriétaire, dirigeant, associé, employé, participation à un organe décisionnel

- Actuellement ou au cours des 3 années précédentes
- Sont concernés les entreprises ou établissements à but lucratif ou non, intervenant dans le champ de compétence ou d'activités de l'InVS, les organismes professionnels ou organismes de conseil intervenant dans ces secteurs (start up, entreprise d'innovation, société de conseil...)
- Les liens durables ou permanents, qui peuvent donner lieu à une rémunération personnelle, comprennent notamment
  - les contrats de travail avec une entreprise (cas des experts qui ne sont pas issus du secteur public);
  - les rémunérations répétées par une même entreprise ;
  - la participation, rémunérée ou non, à une instance auprès d'une entreprise (conseil d'administration par exemple).

En conséquence sont concernés les liens de type contrat de travail : CDD, CDI ; associé, dirigeant, participation à un organe décisionnel (tel que conseil d'administration) d'une entreprise ou d'un établissement à but lucratif ou non entrant dans champ de compétence ou d'activités de l'InVS (ex. Inserm...), ou d'une agence sanitaire.



Entreprise, société, établissement, organisme, agence sanitaire,	Position dans l'entreprise (cadre dirigeant, cadre)	Nature du contrat / de la rémunération / de la participation	Période	Rémunération
·				☐ Oui ☐ Non
			<u>                                     </u>	Oui
	·			☐ Non ☐ Oui
				☐ Non ☐ Oui
				Non
				☐ Oui ☐ Non
			'	☐ Oui ☐ Non
- Actuellement ou au cours - Les activités visées dan consultation individuelle, entreprise ou un établiss ou d'activités de l'InVS, a dans ces secteurs (ex. m	ns cette rubrique sont , de formation, membre sement à but lucratif ou avec un organisme profi embre d'un comité ou d	les activités récurre e d'un groupe d'exp u non intervenant d essionnel ou un org	ert ou équivo ans le champ anisme de co	alent pour une o de compétence nseil intervenant
Concerné (compléter le tab				
Entreprise, société, établissemer organisme, agence sanitaire,		ticipant à une	Période	Rémunération
ę				Oui Non
				Oui Non
				🗀 11011
				Oui
				☐ Non
				☐ Non ☐ Oui ☐ Non
				☐ Non ☐ Oui
2.2 Interventions ponctu	elles : travaux sci	entifiques		☐ Non ☐ Oui ☐ Non ☐ Oui ☐ Oui
2.2 Interventions ponctu  - Actuellement ou au cours - Les activités visées dans toute étude (épidémiolo investigateur principal ou	des 3 années précéden cette rubrique sont les ogique, essais clinique	tes participations ponc		Non   Oui   Non   Oui   Non   Non
<ul> <li>Actuellement ou au cours</li> <li>Les activités visées dans toute étude (épidémiology)</li> </ul>	des 3 années précéden cette rubrique sont les ogique, essais clinique	tes participations ponc		□ Non □ Oui □ Non □ Oui □ Non □ Non
<ul> <li>Actuellement ou au cours</li> <li>Les activités visées dans toute étude (épidémiole investigateur principal ou</li> </ul>	des 3 années précéden cette rubrique sont les ogique, essais clinique associé].	tes participations ponc		Non   Oui   Non   Oui   Non   Non
<ul> <li>Actuellement ou au cours</li> <li>Les activités visées dans toute étude (épidémiole investigateur principal ou</li> <li>Non concerné</li> <li>Concerné (compléter le tab</li> <li>Porteur des travaux (entreprise, société,</li> </ul>	des 3 années précéden cette rubrique sont les ogique, essais clinique associé]. leau ci-dessous)	tes participations ponce) en lien avec travaux udes / Fonction	le sujet tr	Non   Oui   Non   Oui   Non   Non
- Actuellement ou au cours - Les activités visées dans toute étude (épidémiole investigateur principal ou   ✓ Non concerné  ☐ Concerné (compléter le tab  Porteur des travaux (entreprise, société, établissement, organisme, agence	des 3 années précéden cette rubrique sont les ogique, essais clinique associé]. leau ci-dessous)  Nature / Thème des scientifiques / Etc	tes participations ponce) en lien avec travaux udes / Fonction	le sujet tr	Non   Oui   Non   Oui   Non   Oui   Non   Non
- Actuellement ou au cours - Les activités visées dans toute étude (épidémiole investigateur principal ou  Non concerné Concerné (compléter le tab Porteur des travaux (entreprise, société, établissement, organisme, agenc	des 3 années précéden cette rubrique sont les ogique, essais clinique associé]. leau ci-dessous)  Nature / Thème des scientifiques / Etc	tes participations ponce) en lien avec travaux udes / Fonction	le sujet tr	Non Oui Non Oui Non Rérées ou non à aité [exemple :



			Non
			│
			Oui Non
.3 Interventions ponctuel	les : rapports d'expertise		
<ul> <li>Actuellement ou au cours de Les activités visées dans ce toute expertise en lien avec groupe défini au 2.1.2.</li> </ul>	es 3 années précédentes tte rubrique sont les participations po le sujet traité, en dehors des participa	onctuelles rém ations en tant	unérées ou noi que membre d
🕻 Non concerné			
] Concerné (compléter le tablea	au ci-dessous)		
Porteur de l'expertise entreprise, société, établissement, organisme, agence sanitaire,)	Commanditaire / Sujet de l'expertise	Période	Rémunérati
			Oui Non
			☐ Oui
			Oui
			I I I NAA
			Non Dui
· ·		·.	
			Oui Non
<ul> <li>Actuellement ou au cours des</li> <li>Les activités visées dans cett</li> </ul>			Oui Non Oui Non Oui Non
<ul> <li>Actuellement ou au cours des</li> <li>Les activités visées dans cett consultant, de participation à activité d'audit</li> </ul>	s 3 années précédentes le rubrique sont les activités ponctuell		Oui Non Oui Non Oui Non
<ul> <li>Actuellement ou au cours des</li> <li>Les activités visées dans cett consultant, de participation à activité d'audit</li> </ul>	s 3 années précédentes le rubrique sont les activités ponctuell le une réunion d'experts, groupe de tra		Oui Non Oui Non Oui Non
<ul> <li>Les activités visées dans cett consultant, de participation à activité d'audit</li> <li>Non concerné</li> </ul>	s 3 années précédentes le rubrique sont les activités ponctuell le une réunion d'experts, groupe de tra		Oui Non Oui Non Oui Non
- Actuellement ou au cours des - Les activités visées dans cett consultant, de participation à activité d'audit  Non concerné  Concerné (compléter le tablea Porteur de l'activité atreprise, société, établissement,	s 3 années précédentes le rubrique sont les activités ponctuell le une réunion d'experts, groupe de tra u ci-dessous)	vail, groupe de	Oui Non Oui Non Oui Non
- Actuellement ou au cours des - Les activités visées dans cett consultant, de participation à activité d'audit  Non concerné  Concerné (compléter le tablea Porteur de l'activité atreprise, société, établissement,	s 3 années précédentes le rubrique sont les activités ponctuell le une réunion d'experts, groupe de tra u ci-dessous)	vail, groupe de	Oui Non Oui Non Oui Non Rémunérati Non Oui Oui Oui Oui Oui
- Actuellement ou au cours des - Les activités visées dans cett consultant, de participation à activité d'audit  Non concerné  Concerné (compléter le tablea Porteur de l'activité atreprise, société, établissement,	s 3 années précédentes le rubrique sont les activités ponctuell le une réunion d'experts, groupe de tra u ci-dessous)	vail, groupe de	Rémunération   Oui   Oui   Non   Oui   Non   Oui   Non   Oui   Oui
- Actuellement ou au cours des - Les activités visées dans cett consultant, de participation à activité d'audit  Non concerné  Concerné (compléter le tablea Porteur de l'activité atreprise, société, établissement,	s 3 années précédentes le rubrique sont les activités ponctuell le une réunion d'experts, groupe de tra u ci-dessous)	vail, groupe de	Oui Non Oui Non Oui Non Rémunération Non Oui Non Non

 Réunions ou formations soutenues financièrement ou organisées par les entreprises ou établissements à but lucratif ou non intervenant dans le champ de compétence ou d'activités de l'InVS; activités rémunérées ou non.

# 2.5.1 Invitations en qualité d'intervenant à un congrès, colloque... action de formation, membre d'un conseil ou d'un comité scientifique ou du comité d'organisation du congrès, colloque... action de formation

- Actuellement ou au cours de	s 3 années précédentes		
✓ Non concerné			
/ Concerné (compléter le tablea	u ci-dessous)		·
Entreprise, société, établissement, organisme,	Lieu et intitulé de la réunion / Sujet de l'intervention	Période	Rémunération
			☐ Oui ☐ Non
			☐ Oui ☐ Non
			☐ Oui ☐ Non
			Oui Non
*			☐ Oui ☐ Non
	ement et d'hébergement pr ublic ou une autre structure) s 3 années précédentes	is en chai	<u>rge par une</u>
Concerné (compléter le tablea	u ci-dessous)		
Entreprise, société, établissement, organisme,	Lieu et intitulé de la réunion / Sujet de l'intervention	Période	Rémunération
			☐ Oui ☐ Non
			Oui Non
			☐ Oui ☐ Non
			Oui Non
			☐ Oui ☐ Non
2.6 Interventions ponctuelle	es : autres		
<ul> <li>La nature du lien est autre qu</li> <li>Détenteur d'un brevet ou inve intellectuelle</li> </ul>	re celles proposées ci-dessus enteur d'un produit ou procédé, ou tout	e autre forme	de propriété
Non concerné			
Concerné (compléter le tableau	ı ci-dessous)		
Entreprise (société, établissement, organisme)	Nature de l'activité	Période	Rémunération
,			Oui Non
			☐ Oui ☐ Non



Oui

				Non
				│
			·	☐ Oui
				Non
				÷
Substan  Sont visées toutes le  ondations, départem  inancées substantiell	es structures auxquel ents, services, assoc ement par une entre	lanisme perceva	nt (organismes de recher d'éducation pour la sa ent à but lucratif ou nor	che, instituts, nté) qui sont n, intervenant
		és de l'InVS ; Y compris fi	nancement de theses et	ae stages ae
ost-doctorants dans	es universites.			
- Il est demand structure bén source ; les v	éficiaire pour plus d ersements peuvent p	ancements dont les mor de 10% ; le montant s'a orendre la forme de sub en nature ou en numéral	apprécie annuellement, ventions pour études o	d'une même u recherches,
<b></b>				
_ Concerné (compl	éter le tableau ci-d			
Responsabilité (au sein de l'institution bénéficiaire)	Institution bénéficiaire	Entreprise, société, établissement, organisme, à l'origine du versement	Objet du versement	Période
	i manana	which the second	annessen a se mil Editalmanes nomes, necessor ad matrix	are act a shell take to be shell to the control of
1. Intérêts fai	miliaux			
immédiats y co - Sont concerné	mpris leur conjoint	ers, les activités exercées		
	de la famille n'a pas		·	
•		ŕ	•	
Non concerné	Starla tableau ai de	accoric)		
	éter le tableau ci-de			
	ion et position dans	Nature des intérêts (financiers, activités	Lien de parenté (conjoint, enfant,	Période
	reprise (indiquer le échéant s'il s'agit	exercées	frère, sœur, père,	
	d'un poste de	personnellement,	mère, beau-père,	
_	responsable)	membre d'un	belle-mère, beau-	

, [		organisme financé)	frère, belle-soeur)	
ĺ				
ļ				
•				
ŀ	 			
ļ				
ŀ				
			. '	

#### 5. Autres liens

Doivent être déclarés tous les autres intérêts en rapport avec le champ de compétence et les activités de l'InVS :

- Actuellement ou au cours des 3 années précédentes
- Autres faits ou intérêts qui pourraient être considérés comme préjudiciables à votre impartialité
- Travaux d'expertise dans d'autres instances / institutions en relation avec le sujet traité
- Autres faits que vous considérez devoir être portés à la connaissance de l'Institut et du public
- Autres faits qui pourraient représenter un lien d'intérêt : participation à un processus réglementaire, législatif ou judiciaire (expertise), prise de position pour représenter ou défendre un groupe d'intérêts (organisation de défense de patients, de victimes, de l'environnement...)

	Non concerné				
/	Concerné (compléter le			T 5// 1	··· <del>[·</del> ·
	Entreprise (le cas échéant)	Nature de l'activité	Commentaire	Période	Rémunération
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				☐ Oui ☐ Non
	•	·	•		☐ Oui ☐ Non
		·			☐ Oui ☐ Non
					☐ Oui ☐ Non
					Oui Non



Par la signature du présent document, et conformément aux dispositions des articles L. 4113-6 et L. 5323-4 du code de la santé publique, je m'engage notamment à ne pas prendre part aux délibérations ou aux votes concernant une affaire dans laquelle j'aurais un intérêt direct ou indirect.

Par la signature du présent document, et conformément aux dispositions des articles L. 4113-6 et L. 5323-4 du code de la santé publique, je m'engage notamment à ne pas traiter une question dans laquelle j'aurais un intérêt direct ou indirect, sous les peines prévues à l'article 432-12 du code pénal.

Par la signature du présent document, je déclare sur l'honneur qu'à ma connaissance les seuls intérêts directs ou indirects que j'ai dans une entreprise ou un organisme susceptible d'intervenir dans des domaines en lien avec les missions de l'Institut de veille sanitaire sont ceux listés ci-dessus.

Je m'engage, en cas de modification des liens ci-dessus ou du fait de l'acquisition d'intérêts supplémentaires devant être portés à la connaissance de l'InVS, à en informer celui-ci et à procéder immédiatement à une actualisation de ma déclaration d'intérêts.

Je m'engage à déclarer tout conflit d'intérêts potentiel au début de toute activité de l'InVS à laquelle je participe.

Signature: